

UN PARRICIDE A QUIÉVY

Un chenapan, voleur et alcoolique, étranglé son vieux père pour s'emparer de ses économies

La région du Cambrésis va devenir tristement célèbre par les nombreux crimes qui s'y commettent.
Après le crime de Beaumont, voici que surgit un nouveau drame qui dépasse encore en horreur le crime de l'« Ermilage ».
A Quiévy, commune de 3.500 habitants, de l'arrondissement de Cambrai, à quelques kilomètres seulement de Beaumont, un fils vient de pendre son père pour s'emparer de ses modestes ressources.

DECOUVERTE DU CRIME

Dans notre numéro d'hier, nous annonçons une lugubre découverte. Un vieillard de 81 ans, le nommé Trouillet Louis, trouvé étranglé samedi midi, à l'aide d'une corde et assis sur une chaise.

Le cadavre du vieux avait l'air de regarder encore la cascade de gendarmes de Caudry et au bout duquel flottait un bout de corde.

Donc, quand le garde Richez, accompagné de plusieurs personnes, pénétra dans la demeure, dont la porte n'était fermée que par un loquet, assis sur de suite une même pensée assaillit les esprits.

Il avait nécessairement fallu, en admettant que le vieux ait voulu mettre fin à ses jours, que quelqu'un le dépende. Or, personne dans le village ne fit de déclarations en ce sens.

Immédiatement, M. Dehaens, maire de Quiévy, téléphona au Parquet et l'informa en même temps des soupçons qui, tout de suite, se portèrent sur le fils de la victime, Louis Trouillet, célibataire, âgé de trente-huit ans, un chenapan alcoolique qui, déjà, a subi plusieurs condamnations, dont une à six mois d'emprisonnement, pour violences exercées sur son père.

Dans la nuit de samedi à dimanche, M. Gachet, juge d'instruction à Cambrai, télégraphiait aux gendarmes de Caudry de se mettre à la recherche de Trouillet fils.

Dimanche, de grand matin, les gendarmes se mirent en route.

Après de longues et minutieuses recherches dans la région, une personne de Béhencourt les avisa que Trouillet fils avait été vu se dirigeant vers midi du côté du Bois de Clermont, portant une énorme poche de pain.

Immédiatement, les gendarmes se dirigèrent vers le bois indiqué et découvrirent l'homme blotti dans un chemin de terre menant au bois de Clermont. Ils l'invitèrent à suivre à la caserne de gendarmerie de Caudry, où il fit sans résistance.

En route, les gendarmes l'interrogèrent sommairement, le mettant au courant de la mort de son père et lui demandant en même temps s'il y avait longtemps qu'il ne l'avait vu.
Le fils Trouillet répondit qu'il n'avait pas vu son père depuis lundi dernier et qu'il avait appris sa mort samedi à 5 heures du soir par Mme Leron, débitante au passage à niveau du chemin de fer du Cambrésis.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Le ligotage de Mme Steinheil — Les dispositions de Couillard et de M. Lecoq

Paris, 20 déc. — La journée d'avant-hier a été, comme nous l'avons dit hier, mauvaise pour la veuve du peintre. Confrontée avec son voisin, l'ingénieur Lecoq et son ancien valet de chambre, Henry Couillard, elle a subi plusieurs fois convaincues de mensonge sur la question du ligotage. Aucun doute ne peut, maintenant subsister : c'était bien de la frime, selon l'expression pittoresque employée par le docteur Lefèvre, le médecin appelé, dans la matinée du crime, inspecteur, dans la commissaire Duchêne.

M. Lefèvre est en effet, très corroborement par celles des deux témoins entendus par le magistrat instructeur. Et, à leurs affirmations, est venue se joindre une preuve matérielle de leur sincérité.

Le mardi, le matin de 31 mai, vers six heures, ayant entendu appeler : « Au secours ! Au voleur ! » sorti et aperçut à la fenêtre de la villa Steinheil, Remy Couillard et Lecoq qui se disputaient à la porte du métrage dans le jardin et qui, déjà, le valet de chambre avait défendu la porte de la villa Steinheil et qu'il avait encore sous le bras. Restaient à dégriser les pieds et le cou. Remy Couillard se mit à dénouer les liens des chevilles.

Mme Steinheil ayant été introduite dans le cabinet du magistrat instructeur, a été mise en présence de M. Lecoq et de Remy Couillard. L'inculpée a maintenu qu'elle avait les bras attachés en croix aux barreaux du lit

— Vous ne l'avez pas été voir ? demandèrent les gendarmes.

— Non, répondit l'assassin, et je n'ai même pas envie d'y aller !
A leur arrivée à Caudry, ils déposèrent Trouillet à la chambre de sûreté et le conduisirent un moment après à Quiévy, conformément aux ordres donnés télégraphiquement par le Parquet, qui venait d'arriver sur les lieux du crime.

DESCENTE DU PARQUET

Il était une heure quand MM. Gachet, juge d'instruction ; Baylot, procureur de la République ; Danlès, greffier, et Capon, médecin légiste, arrivèrent à Quiévy.

Ils procédèrent à la description du lieu du crime, ensuite à l'autopsie du cadavre. Cette dernière opération démontra que la mort remontait à vingt-quatre heures.

INTERROGATOIRE DE TROUILLET

M. Gachet a fait subir, dès son arrivée à Quiévy, un interrogatoire au fils Trouillet sur l'emploi de son temps. Tout porte à croire qu'on se trouve bien en présence de l'assassin.

En effet, Trouillet prétend n'être pas retourné à Quiévy depuis lundi, alors que plusieurs témoins affirment l'avoir vu sortir de chez son père, jeudi 17 décembre, vers onze heures du matin.

LA JUGULAIRE REVELATRICE

En outre des contradictions sur l'emploi du temps, une autre lourde charge pèse sur le fils Trouillet. Lors de la découverte du cadavre, M. Debel, docteur à Quiévy, fut appelé pour constater le décès. Il découvrit une jugulaire sous la chaise soutenant le cadavre du père Trouillet.

Or, détail d'une extrême importance, la jugulaire manque à la ceinture que porte actuellement le fils Trouillet.

Interrogé sur ce point, l'inculpé prétend que la jugulaire qu'on lui présente ne lui appartient pas qu'il a perdu la sienne dans la grange de M. Claisse Théodore, cultivateur à Béhencourt, dans laquelle il a couché dans la nuit du 18 au 19 décembre.

LE MOBILE DU CRIME

C'est, selon toutes probabilités, pour s'emparer du peu d'argent que possédait son père que le fils Trouillet s'est rendu coupable de son abominable forfait. Depuis longtemps déjà, l'assassin présumé ne travaillait plus, il se livrait constamment à la boisson, vint, parfois huit jours de suite. C'est un abruti dans toute l'acceptation du mot qui, comme nous le disons plus haut, a subi de nombreuses condamnations.

Dernièrement, le vieux, pour échapper aux recherches de son fils, en même temps qu'à ses rapines, vendait sa chambre de Béhencourt pour la somme de 300 francs, sur laquelle somme il remettait 300 francs à son chenapan de fils.

et par la même corde que celle qu'il lui passait sur le cou. Les deux témoins ont répondu que la corde du cou était celle de celle des mains. Comme Mme Steinheil ajoutait qu'un lien lui passait sur le ventre, M. Lecoq l'a aussitôt confondue :

« Quand, dit-il, je suis revenu à la villa Steinheil, le 31 mai, M. Hamard, chef de la Sûreté, m'a montré, dans un même temps, les cordes qui attachaient Mme Steinheil, il y en avait trois. Elles n'étaient pas assez grandes pour faire le tour du lit et même, à l'exception de celle du cou, aucune n'aurait pu enserencer le ventre de Mme Steinheil. »

Le magistrat a fait, immédiatement, rechercher pas son greffier, les cordes exactes et a constaté, en effet, qu'elles sont courtes et au nombre de trois.

« Voici la preuve de vos mensonges, dit-il à Mme Steinheil. Aucune corde ne vous liait le ventre et c'étaient deux liens distincts qui étaient attachés à vos bras. »

M. Lecoq a dit, en souriant, qu'il s'était aperçu tout de suite que le ligotage n'était pas sérieux.

La Loterie DE LA PRESSE

Le Concert de l'Hippodrome

Le mot d'ordre était : « court et bon ». Ce fut en effet la musique des sapeurs-pompier essaya le feu — de la rampe — une ouverture lente, pimpante, enlevée avec brio, puis ce fut une splendide démonstration de ce que peut notre musique municipale, de la belle et bonne harmonie dans laquelle elle montre ses moyens toujours puissants, la richesse de ses éléments à tous les pupitres.

Aussi fut-elle accompagnée des applaudissements unanimes de la salle que se fit la remise d'une palme d'or superbe à M. Bou-

relle, le sympathique chef de nos bons musiciens.

« Court et bon », cela continua avec l'excellent artiste qu'est M. Borelli, le premier ténor de notre théâtre, et la toute gracieuse Mme Lalli-Lango. Le duo du premier acte de Locrine, « C'est le dieu de la jeunesse », etc., enlevés avec le plus grand succès par deux éminents pensionnaires de notre théâtre une ovation dont ils garderont certainement le souvenir.

M. Vallières, de sa voix immense quand il le veut et si tendre aussitôt, rempli l'immense vaisseau de l'Hippodrome. Tout le monde regretta que les exigences du public l'empêchent s'lot au théâtre.

Dire que Mme Sancy fut toute de beauté et de talent, qu'elle fut appelée par des applaudissements et des triomphes, c'est être un peu étonné d'écrire, reconnue de tous et qu'il est inutile d'écrire.

M. Hebrucq fut quatre fois rappelé, réclamé par la salle, son jeu sobre, élégant et pourtant hilariant, sa diction parfaite, son entrain endiablé rappelle, en bien, les meilleurs de nos comiques.

Nous n'emploierons aucun des clichés habituels pour parler de Mme Denison, notre gracieuse et talentueuse pianiste ; parler de son rôle ingrat est superflu, chacun le sait. Elle sut dans son rôle effacé se tenir un vil et légitime succès dont les applaudissements qui l'ont accompagnée, à son tour — lui sont un grand honneur.

« Court et bon », ce fut court et chacun conserva de cette fête le souvenir d'une des meilleures soirées artistiques de sa vie de Lilleois.

Après la Marseillaise annonçant le commencement du tirage, M. Sieuve-Evaury, secrétaire général de l'Association des journalistes du Nord, dans un excellent discours remercia tous ceux qui apportèrent leur concours à l'œuvre et expliqua de façon simple et facilement comprise le façon dont il se déroulerait le tirage.

Les petits Bleuets sont à leur poste, un dernier coup d'œil à toute l'installation et le maire de Lille annonce : Alexy, messieurs, la parole est à la fortune.

Les Numéros gagnants

LOTS DE 100 FRANCS

507083 — 021354 — 559073 — 021416 — 502107
718343 — 032541 — 301120 — 041114
210734 — 1120 — 173557 — 027844 — 205302
477416 — 217226 — 27144 — 456583 — 105547
34161 — 332255 — 743078 — 516482 — 166824
582340 — 441680 — 709141 — 07481 — 90371
823376 — 31253 — 513413 — 651229 — 442554
135478 — 235460 — 643227 — 171056 — 441278
504350 — 804134 — 300628 — 200511 — 771905
665393 — 418176 — 632204 — 433365 — 771402
773207 — 555334 — 420383 — 148659 — 767587
2417 — 395457 — 134457 — 81473 — 748116
84078 — 44186 — 483281 — 923206 — 425405
454393 — 171008 — 275771 — 354888 — 209978
214172 — 373800 — 304320 — 500812 — 707423
425064 — 262654 — 267821 — 796732 — 789192
589249 — 504331 — 147735 — 723154 — 504812
144739 — 48713 — 74971 — 532145 — 91182
607377 — 118235 — 139760 — 763073 — 85372
198605 — 271116 — 255564 — 240821 — 371252

LOTS DE 50 FRANCS

Les numéros suivants gagnent 50 francs :
402485 — 077186 — 703206 — 848310 — 083307
718343 — 032541 — 301120 — 041114 — 502107
314551 — 414500 — 43723 — 794554 — 52818
492822 — 148221 — 75430 — 760703 — 888715
707318 — 707582 — 186034 — 702328 — 749730
59942 — 588099 — 190411 — 136055 — 350171
601519 — 201732 — 82127 — 194435 — 808337
896059 — 153845 — 186519 — 889195 — 642830
753284 — 857240 — 696809 — 397355 — 100206
825434 — 785890 — 506790 — 528742 — 226061
805331 — 287057 — 730255 — 882767 — 823197
413082 — 794530 — 373278 — 226579 — 118739
600803 — 410 — 528300 — 322239 — 8227
390120 — 308216 — 145227 — 240517 — 179844
827373 — 139465 — 28529 — 531041 — 77939
74932 — 253809 — 450290 — 478169 — 287532
820877 — 546139 — 131859 — 417015 — 55181
605202 — 182241 — 248013 — 253815 — 91182
707317 — 115051 — 753353 — 651815 — 558575
645053 — 68187 — 646060 — 615588 — 817274

LOTS DE 20 FRANCS

Les numéros suivants gagnent 20 francs :
9870 — 538754 — 11702 — 590570 — 418366
799440 — 844336 — 329150 — 404833 — 140347
169847 — 243884 — 109663 — 402728 — 320473
20644 — 2923 — 428995 — 306427 — 422347
596306 — 206789 — 593326 — 784538 — 108822
109714 — 297392 — 82127 — 194435 — 808337
116958 — 882332 — 601950 — 696827 — 101659
77471 — 169467 — 104954 — 864373 — 771562
146118 — 555006 — 416717 — 501544 — 853117
283344 — 619796 — 639740 — 828443 — 609140
557112 — 797378 — 60533 — 604703 — 926353
210012 — 187132 — 284548 — 131575 — 549051
467052 — 857056 — 499227 — 634109 — 604139
628556 — 598476 — 273282 — 208579 — 71113
549222 — 197326 — 489981 — 854094 — 870728
857620 — 719077 — 620810 — 485677 — 490832
217097 — 611079 — 553717 — 514394 — 104331
70491 — 678940 — 446057 — 813152 — 492520
228745 — 691253 — 450357 — 60122 — 896102
742155 — 849484 — 218210 — 455820 — 273630

Numéros supplémentaires

92736 — 221941 — 321463 — 532503
336790 — 132957

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

DRAME DE FAMILLE

POUR PROTEGER SA MERE, UN JEUNE HOMME TUE SON FRERE

Grenoble, 20 décembre. — Un drame de famille a eu lieu à Saint-Robert, près de Grenoble.

La famille Montois, qui en fut l'objet, est composée de la mère, veuve, ainsi que de neuf enfants.

L'aîné de ceux-ci, Louis, ivrogne et brutal, au cours d'une rixe prit sa mère et son jeune frère par le cou. Ce dernier, voyant que son frère voulait l'étrangler, tira sur l'ivrogne un coup de revolver qui le tua.

Le meurtrier a été provisoirement arrêté, mais il est à croire qu'il ne tardera pas à être relâché.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

sur deux octogénaires

Le Mans, 20 décembre. — La nuit dernière une scène tragique s'est déroulée à l'Argenteuil-Pol, dans une maisonnette isolée habitée par deux octogénaires, M. et Mme Basse.

Les deux vieillards étaient couchés quand, à onze heures moins un quart, un bruit insolite les réveilla. Au même moment, deux individus qui avaient pénétré dans la maison en fracturant la porte de la cave firent irruption dans la pièce.

L'un était armé d'un gourdin, l'autre portait une bougie allumée. Un moucheur leur dissimula le visage.

« Dites-nous où est votre argent ou vous êtes mort ! fit l'un des bandits.

« Nous n'en avons point, mais prenez ici tout ce que vous voulez », répondirent les vieillards affolés, qui demandèrent grâce.

Au même instant, M. Basse, qui est âgé de quatre-vingt-quatre ans, fit un mouvement pour se mettre sur son séant. L'un des inconnus l'étondit alors, d'un coup de bâton, sur son lit.

Une demi-heure après seulement, les sinistres gredins s'en allèrent, après avoir bouleversé la maison dans le but d'y trouver de l'argent caché. Ils sont activement recherchés.

EFFROYABLE TRAGÉDIE

Un fils tue son père, son beau-frère et sa

London, 20 décembre. — Une terrible tragédie s'est déroulée hier à Maldon, petit village du district d'Essex. Un nommé Cole, occupant une position considérable à Maldon, et qui est également conseiller municipal, fut tué par son fils.

Le fils avait eu, quelque temps auparavant, une mauvaise intelligence avec ses trois enfants, et tout récemment, ne pouvant plus continuer à vivre avec eux, il était allé habiter avec son genre. Hier soir, un des trois fils, qui se nomme, Tom, tua son père, son beau-frère, à coups de revolver, puis son forfait accompli, le meurtrier se suicida. Les trois cadavres ont été retrouvés ce matin près d'une écurie, où le drame s'était accompli.

MORT DU CARDINAL LECOT

Il a été frappé d'apoplexie chez son hôte à

Chambéry, 20 décembre. — Le cardinal Lecot, archevêque de Bourges, qui venait de Rome et se trouvait aux fêtes de Noël pontificales, est mort subitement hier soir.

Le cardinal se trouvait chez Mgr Duillier ; il paraissait en excellente santé, quoiqu'un peu fatigué par son voyage, et rien ne laissait prévoir sa fin.

Les deux prélats dînèrent ensemble. Vers neuf heures, le cardinal Lecot se disposait à se retirer, lorsqu'il tomba frappé d'une attaque d'apoplexie. La mort fut foudroyante. Le corps a été aussitôt télégraphié à Rome et à Bordeaux.

Le cardinal Lecot était né à Montescourt (Aisne), le 8 janvier 1851. Il avait fait ses études aux séminaires de Noyon, de Beauvais et de Saint-Sulpice. D'abord sous-officier militaire, il fut nommé évêque de Dijon en 1886 et transféré à l'archevêché de Bourges en 1901. Il fut élevé à la pourpre en 1909.

UN CARDINAL LIBERAL

Le cardinal Lecot était une des des personnalités les plus marquantes du clergé libéral. Le rôle important qu'il joua commence réellement à partir de son élévation à l'archevêché de Bourges. Il accueillit avec joie les directions par lesquelles Léon XIII recomman-

dait au clergé, aux catholiques français de rester tout attachés contre le gouvernement de la République et de s'y rallier sincèrement. M. Lecot se mit à la tête du clergé rallié et au mois de février 1904, il publiait sur les doctrines pontificales et l'adhésion à la République un manifeste qui fit grand bruit.

Le peuple disait-il, vous savez bien la République, dont il a si souvent sacrifié la Constitution par ses votes ; sa volonté persistante fait loi, l'ère des caprices révolutionnaires est depuis longtemps prescrite ; l'Etat est régulier, la forme son pouvoir est indiscutable ; il faut accepter cette forme et obéir à la Constitution qui la consacre.

Cette initiative lui valut de la part des catholiques antirépublicains des « injures » et des « sarcasmes » qui le firent beaucoup souffrir. Cependant il restait fidèle à la politique de Léon XIII et à la mort de ce dernier, au concile qui proclama Pie X, il fut de ceux qui soutinrent jusqu'à la dernière minute la candidature du cardinal Rampolla.

Un détail assez curieux de ce concile : le cardinal Lecot était le voisin du cardinal Sarco. Il lui adressa la parole en français et le futur Pie X lui fit signe qu'il ne comprenait pas. Aussitôt, avec une pointe de malice, M. Lecot lui répliqua en latin : « Alors vous ne serez jamais pape ! ». Le cardinal Lecot était un mauvais plaisant.

Lorsque la séparation des Eglises et de l'Etat devint définitive, il fut de ceux qui conseillèrent de s'adapter au nouveau régime au moyen des concessions légales ; il était à ce point persuadé que le pape ferait la formation des cultuelles, que en février 1906, plusieurs mois avant l'encyclique « Gravissimo » qui les interdit, il avait pris l'initiative dans son diocèse d'une association destinée, disait l'exposé des statuts, à préparer la voie aux associations légales.

LE RAID DU CLEMENT-BAYARD

Si le temps est favorable, le dirigeable se rendra en Belgique aujourd'hui et passera au-dessus de Lille.

Bruxelles, 20 décembre. — L'Aéro-Club belge maintient, malgré les démentis, que le dirigeable « Clément-Bayard » se tient prêt à accomplir son raid Paris-Bruxelles à partir de demain.

Si le temps est favorable, le dirigeable quittera Levallois-Perret à six heures du matin. Il passera au-dessus de Lille dans la matinée.

EX-LOSION DE DYNAMITE

Paris, 20 décembre. — Une explosion s'est produite à midi dans les bureaux de la Société de Dynamite, 11, place Vendôme. Elle a été provoquée par le surcroît d'un passage de bureau, Georges Lazz, âgé de quarante-cinq ans, qui, ayant à vider une capsule de dynamite de cinq centimètres de long et de cinq millimètres de diamètre, la frappa avec la pointe d'un tournevis.

L'imprudent eut le pouce et deux doigts de la main droite broyés ; il eut la main gauche brûlée. Il a été admis à la Charité. Les dégâts matériels ne sont pas importants.

La réforme électorale en Hongrie

Rotterdam, 20 décembre. — On confirme par la voie de Port of Spain que la foule, lors des derniers troubles, a conspu le président Castro et a acclamé Gomez. Or, Gomez est une façon d'autocrate à la Castro, qui a les mêmes allures et les mêmes tendances à tout monopole.

Pour le moment, l'insurrection n'a pas de chef. Biarra, Rolando, Hernandez, Matos, qui sont à New-York ou à Paris, semblent se disputer l'hégémonie.

On dit que de grands transports de munitions ont en route pour les insurgés. On se plaint cependant dans les milieux hollandais du peu de secours que les deux grandes compagnies américaines, la Bermudez Asphal Cy et Orenoco Navigation Cy trouvent auprès du gouvernement de Washington.

On croit que les désordres auront pour conséquence d'assurer la dictature de Gomez.

Budapest, 20 décembre. — Par ordre du parti ouvrier belge, le secrétaire de ce parti, M. Mees, a adressé au parti démocratique-socialiste hongrois, une lettre dans laquelle il invite à prendre un ferme positionnement contre le vote plural qui comporte le projet de réforme électorale de M. Andrássy.

M. Mees dit que le parti belge, instruit par l'expérience croît de son devoir de solidarité internationale d'engager les ouvriers hongrois à être prudents et de les inviter à lutter jusqu'à l'obtention complète de la liberté politique.

« As cas où la réaction olivierait les ouvriers honnoirs à recourir à la grève générale, il faudrait qu'ils ne commencent pas les fautes que les ouvriers belges ont commises et qu'ils ne se contentent pas de demi-mesures nulles au prolétariat.

La lettre des socialistes belges a été publiée en-tenso en langue hongroise dans le numéro du journal socialiste « Nepszava » qui vient de paraître.

EFFROYABLE ACCIDENT

UN SOUS-OFFICIER DESARCONNE TOMBE SUR LES RAIS D'UN TRAMWAY QUI L'EGRASE

Lyons, 20 décembre. — Un terrible accident vient de se produire à Caluire.

Deux sous-officiers du 10e cuirassiers se promenaient à cheval, lorsque soudain un des deux chevaux s'emballa. Le sous-officier qui le montait fut précipité à bas de son cheval et tomba sur les rails des tramways. Un tram qui arrivait au même moment passa sur le malheureux sous-officier, qui fut tué net.

Son camarade s'élança aussitôt à la poursuite du coursier emballé, mais il tomba lui-même sur son cheval et fut gravement blessé.

Les deux victimes ont été transportées à l'hôpital.

La responsabilité du comte von Rhodes

Alger, 20 décembre. — Les interrogatoires des légionnaires semblent démontrer que leur chef, le comte von Rhodes, dit de Pal, a tout organisé et qu'il avait le désir de gagner le Maroc. Sa troupe avait été les cadres subalternes.

On déclare officiellement qu'on n'a pu établir l'existence d'aucun complot tenu avec l'aide de civils, mais les personnes bien informées affirment que de suggestifs renseignements auraient été recueillis sur divers personnages que la police surveillait.

On assure même que des arrestations et des expulsions auront prochainement lieu.

LE RAID DU CLEMENT-BAYARD

Si le temps est favorable, le dirigeable se rendra en Belgique aujourd'hui et passera au-dessus de Lille.

Bruxelles, 20 décembre. — L'Aéro-Club belge maintient, malgré les démentis, que le dirigeable « Clément-Bayard » se tient prêt à accomplir son raid Paris-Bruxelles à partir de demain.

Si le temps est favorable, le dirigeable quittera Levallois-Perret à six heures du matin. Il passera au-dessus de Lille dans la matinée.

EFFROYABLE TRAGÉDIE

Un fils tue son père, son beau-frère et sa

London, 20 décembre. — Une terrible tragédie s'est déroulée hier à Maldon, petit village du district d'Essex. Un nommé Cole, occupant une position considérable à Maldon, et qui est également conseiller municipal, fut tué par son fils.

Le fils avait eu, quelque temps auparavant, une mauvaise intelligence avec ses trois enfants, et tout récemment, ne pouvant plus continuer à vivre avec eux, il était allé habiter avec son genre. Hier soir, un des trois fils, qui se nomme, Tom, tua son père, son beau-frère, à coups de revolver, puis son forfait accompli, le meurtrier se suicida. Les trois cadavres ont été retrouvés ce matin près d'une écurie, où le drame s'était accompli.

MORT DU CARDINAL LECOT

Il a été frappé d'apoplexie chez son hôte à Chambéry, 20 décembre. — Le cardinal Lecot, archevêque de Bourges, qui venait de Rome et se trouvait aux fêtes de Noël pontificales, est mort subitement hier soir.